

REVUE BIENNALE DU PDDAA, 2021

BRÈVE DU BÉNIN



Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique : performances et enseignements

Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique : performances et enseignements

Revue Biennale du PDDAA, 2021: Brève du Bénin

Sorel Vissoh*, Charles Acakpo*, Sylvestre Ahossi*, Zanitas Djihou* et Damien Djodjo Kouton*

Cette note de synthèse a été élaborée par le programme ReSAKSS Afrique de l'Ouest et du Centre, facilité par AKADEMIYA2063, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche du Bénin.

Référence à citer

Vissoh, S., C. Acakpo, S. Ahossi, Z. Djihou, et D. Djodjo Kouton. 2024. *Revue Biennale du PDDAA, 2021 : Brève du Bénin. Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique : Performances et enseignements*. Kigali : Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS), AKADEMIYA2063. <https://doi.org/10.54067/caadptbr/BreveduBenin>

À propos du ReSAKSS

Créé en 2006 dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), le Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS) soutient les efforts de planification et de mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes et axées sur les résultats. Le ReSAKSS fournit des données et des produits d'analyse et de connaissances permettant de faciliter les processus d'évaluation comparative, de revue et d'apprentissage mutuel du PDDAA. AKADEMIYA2063 coordonne le travail du ReSAKSS en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD) et les principales communautés économiques régionales (CER).

AKADEMIYA2063 bénéficie du soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), de la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF), du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), de la Banque africaine de développement (BAD), du Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni, du Centre mondial pour l'adaptation (GCA) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des donateurs.

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une revue indépendante par les pairs. Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur (ou auteurs) et ne reflètent pas nécessairement celles d'AKADEMIYA2063.

* Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APIeX	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
CAN	Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNOS	Conseil National d'Orientation et de Suivi du secteur agricole
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CT-SAGSA	Cellule Technique Suivi et Analyse de la Gestion de la Sécurité Alimentaire
CUA	Commission de l'Union Africaine
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DCAIFE	Direction de la Qualité des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DE	Direction de l'Élevage
DPAF	Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances
DPH	Direction de la Production Halieutique
DPV	Direction de la Production Végétale
DSA	Direction de la Statistique Agricole
FAO	Food and Agriculture Organization
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
GDT	Gestion Durable des Terres
HVA	Haute Valeur Ajoutée
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INStad	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
PABE	Plateforme de l'Agriculture Biologique et Écologique
PADAC	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans le Département des Collines
PADMAR	Projet d'Aménagement et de Développement des Marchés Ruraux
PAIA-VO	Programme d'Appui aux Initiatives Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPVIRE-ABC	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
PASCiB	Plateforme d'Actions pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition au Bénin
PMSD	Projet Moyens de Subsistance Durables
PNDF	Plans Nationaux de Développement des Filières
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
PNRA	Programme National de Recherche Agricole
PPP	Partenariats Publics Privés

ProSOL	Projet Protection et réhabilitation des SOLs pour la sécurité alimentaire
PROVAC	Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale
PSAAB	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REDAD	Réseau de Développement d'Agriculture Durable
RENOVA	Réseau National des Ong actives dans l'Agriculture durable
RNA	Recensement National Agricole
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SGM	Secrétariat Générale de Ministère
SNCA 2	Stratégie Nationale de Conseil Agricole deuxième génération
SNRA	Système National de Recherche Agricole
SoNaMA	Société Nationale de Mécanisation Agricole
SPSE	Service Planification et Suivi-Évaluation
VLO	Viande, Lait et Œuf de table

1. Introduction

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine a adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en 2003 à Maputo au Mozambique en tant que programme phare de l'Union africaine pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ces Chefs d'États et de Gouvernement ont aussi adopté en 2014 la déclaration dite de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Ils se sont également engagés pour la conduite d'un processus de Revue biennale (RB) agricole afin de suivre et évaluer l'état de mise en œuvre des sept engagements contenus dans ladite déclaration. Cette déclaration fixe la vision 2025 de l'Afrique pour l'agriculture qui est mise en œuvre dans le cadre du PDDAA en tant que moyen de réaliser le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Comme indiqué plus haut, les dirigeants se sont engagés à la responsabilité mutuelle par rapport aux résultats et actions en s'accordant sur un processus d'examen biennal sur l'agriculture relativement à la surveillance, au suivi, et à l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Malabo.

C'est dans ce cadre que le processus de la troisième Revue biennale a été lancé dans l'ensemble des pays africains en général et au Bénin en particulier.

Cette brève fait le point sur les progrès réalisés par le Bénin dans la mise en œuvre des sept engagements contenus dans la déclaration. Elle a pour objectifs de : (i) apprécier les performances du pays lors de la troisième Revue biennale, (ii) effectuer des comparaisons avec la deuxième Revue biennale, (iii) discuter les défis constatés et les leçons apprises lors de la troisième Revue biennale, (iv) examiner les changements de politique découlant des résultats de la Revue biennale et (v) mettre en évidence les mesures politiques nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Malabo d'ici 2025.

2. Progrès dans la réalisation des engagements

Dans ce troisième cycle du processus de la Revue biennale (RB), les pays sont considérés comme étant «**en bonne voie**» si leur score total est égal ou supérieur à la valeur cible de **7,28** contre 6,6 pour la revue précédente (2019) ; «**en progrès**» si leur score est égal ou supérieur à **5** mais inférieur à 7,28 ; ou «**pas en bonne voie**» si leur score est inférieur à **5**.

Au niveau continental, cinquante et un (51) États membres de l'UA dont le Bénin ont présenté un rapport contre 49 États membres dans le cadre du deuxième cycle d'examen biennal et 43 dans le cadre du premier. Seul le Rwanda est sur la bonne voie pour atteindre les buts et objectifs de Malabo d'ici 2025, dix-neuf (19) pays sont classés comme ayant progressé. Avec un score global de 4,32, le continent n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de Malabo d'ici 2025.

Sur les 15 États membres de la CEDEAO ayant soumis leur rapport, la note moyenne globale de la région est de 4,75, ce qui indique que la région dans son ensemble n'est pas en bonne voie. Aussi, aucun pays de la CEDEAO n'est en bonne voie pour cette édition de 2021 contrairement à celle de 2019 au cours de laquelle deux (02) pays : le Ghana et le Mali étaient en bonne voie. En revanche, cinq (5) États membres ont réalisé des progrès notables en obtenant une note comprise entre 5,13 et 6,66. Il s'agit du Mali, du Ghana, de la Gambie, du Nigeria, du Burkina Faso et du Sénégal.

Le Bénin a obtenu la note de 4,78 (cf. annexe) contre 5,76 lors de la troisième revue et occupe la 24^{ème} place au niveau continental et la 7^{ème} au niveau régional. Ce score permet de classer le Bénin parmi les pays qui ne sont pas globalement en bonne voie pour l'atteinte des engagements de Malabo. Globalement, par rapport à l'atteinte de la cible, le pays a régressé de 72% à 66% entre 2019 et 2021. Son score a baissé de 17% par rapport à la même période.

La note du pays est supérieure à la note moyenne de la région CEDEAO et à celle de l'Afrique.

N°	Catégories d'indicateurs	Cible	Score CEDEAO	Score 2ème BR	Réalisation de la cible (%)	Score 3ème BR	Réalisation de la cible (%)	Statut
1	Réengagement envers le processus du PDDAA	10	8	9,84	98,4	8,2	82	Pas en voie
2	Amélioration du financement des investissements dans l'agriculture	7,5	3	7,3	72,9	4,2	56	Pas en voie
3	Éradication de la faim d'ici à 2025	6,32	2,87	2,5	49,8	2,5	40	Pas en voie
4	Réduire de moitié la pauvreté par le biais de l'agriculture	5,81	3,27	4,1	105	4,1	71	Pas en voie
5	Stimuler le commerce agricole intra-africain	5	3,27	5,2	174,3	2,3	45	Pas en voie
6	Amélioration de la résilience à la variabilité climatique	8	5,9	4,7	66,7	5,6	70	Pas en voie
7	Responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats	8,3	6,9	6,6	86,3	6,5	78	Pas en voie
Note Globale		7.3	4,7	5,7	86,5	4,8	66	Pas en voie

Le tableau ci-dessus montre que le Bénin n'est pas sur la bonne voie pour l'ensemble des sept (7) engagements. En termes de performance, le pays a connu :

- ✓ Une amélioration sur l'engagement n°6 « Amélioration de la résilience à la variabilité climatique » entre la deuxième et la troisième RB (passant de 4,68 à 5,57). En effet, plusieurs projets ont contribué au renforcement de la résilience (PADMAR, PAPVIRE-ABC, PAIA-VO, ProSOL, PROVAC, PADAC, PSAAB, PABE, PMSD, LoCAL) à travers des aménagements hydro agricoles, l'appui en semences adaptées au stress climatique.
- ✓ Une constance relative sur deux (02) engagements, à savoir l'engagement n°3 « Éradication de la faim d'ici à 2025 » et l'engagement n°4 « Réduire de moitié la pauvreté par le biais de l'agriculture », toutefois avec une baisse du ratio d'atteinte de la cible. Quelques éléments qui pourraient expliquer que les scores de ces deux engagements n'aient pas baissé sont entre autres : la dynamisation des sites de Recherche Développement à travers la diffusion d'innovations (semences, engrains, pesticides, etc.) et la promotion de la mécanisation agricole qui ont contribué à améliorer le rendement des produits agricoles. De même, le renforcement du maintien des élèves dans les structures scolaires par l'amélioration du service de repas chauds (cantine scolaire) a permis d'augmenter la part du budget national aux filets sociaux.
- ✓ Un recul franc sur quatre (04) engagements, à savoir l'engagement n°1 « Réengagement envers le processus du PDDAA », l'engagement n°2 « Amélioration du financement des investissements dans l'agriculture », l'engagement n°5 « Stimuler le commerce agricole intra-africain », et l'engagement n°7 portant sur « la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats ».

Facteurs explicatifs des performances du Bénin et défis

Les facteurs qui expliquent les performances du pays varient d'un engagement à un autre.

Engagement 1 : Coopération, partenariat et alliance basés sur le PDDAA

Malgré quelques acquis comme le recentrage du rôle de l'État sur ses fonctions de service public en matière d'orientation, de suivi-évaluation et de contrôle de l'application des réglementations des normes et qualité (fonctionnalité des démembrements du CNOS renforcé à travers l'intérêt croissant des collectivités décentralisées et des Préfets de départements), il reste encore des efforts à faire. Cela concerne, notamment, l'actualisation du décret portant création, attributions et fonctionnement du Conseil National d'Orientation et de Suivi du PNIA (mise en conformité du nouveau décret avec le Cadre Institutionnel du Développement Agricole).

Engagement 2 : Financement des investissements

Les acquis à noter sont : (i) l'amélioration de la part du budget national allouée au secteur agricole (12,36% en 2019 contre 10,74% en 2018), (ii) l'augmentation des dépenses du ministère de l'Agriculture de 2019 à 2020 et (iii) le respect des engagements et procédures contenus dans les documents des projets.

Pour être en voie à la prochaine revue, le Bénin doit adresser les défis ci-dessous, entre autres :

- Augmenter suffisamment les dépenses publiques pour l'Agriculture pour atteindre au moins le ratio de 19% des dépenses publiques annuelles de l'agriculture par rapport à la valeur ajoutée de l'agriculture ;
- Poursuivre les efforts pour améliorer l'accès au financement surtout en termes d'inclusion financière.

Engagement 3 : Éradication de la faim

Malgré les acquis ci-dessous :

- ♦ Mise en œuvre des projets avec des volets aménagements (PAPVIRE, PADMAR, PAIA-VO, PSAAB, PDPI, PSAIA, etc.) ;
- ♦ Aménagement des superficies pour la production par les ATDA ;

- Élaboration du Plan de Développement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé ; des efforts sont attendus sur :
 - L'accès aux intrants (semences notamment) et autres technologies agricoles pour accroître la productivité agricole (rendements) ;
 - La protection sociale ;
 - Les pertes post-récoltes ;
 - La sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des enfants de 0-59 mois qu'il faut éradiquer mais aussi la population en insécurité alimentaire qu'il faut ramener de 10,4% à 5% ;
 - L'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments ; et
 - Le financement du conseil agricole.

Engagement 4 : Elimination de la pauvreté grâce à l'agriculture

Les éléments qui ont concouru aux progrès mitigés sont relatifs à la forte participation des jeunes dans l'agriculture (le nombre d'emplois créés entre 2017 et 2020 est de 193 032), à l'investissement dans les infrastructures routières favorisant la circulation des biens et services et la proportion de femmes autonomisées dans l'agriculture dont la progression est satisfaisante par rapport aux cibles fixés pour 2025.

Les éléments à améliorer concernent :

- Le nombre de partenariats publics – privés qu'il faut documenter ; et
- La croissance du PIB agricole qu'il faut maintenir à plus de 6%.

Engagement 5 : Commerce intra-africain des produits et services agricoles

Le Bénin a suspendu le VISA d'entrée pour les pays africains et il y a aussi la libre circulation des personnes et des biens.

Toutefois, il faut mettre l'accent sur :

- Le commerce intra-africain des produits et services agricoles : les données sur les services agricoles ne sont pas collectées par les systèmes des statistiques nationales ; aussi la méthodologie de collecte des données échangées avec les autres pays africains doit être améliorée ; et
- L'intensification des politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles : le Bénin peut conclure des accords bilatéraux relatifs au commerce agricole avec d'autres pays du continent non membres de la CEDEAO, en attendant la mise en oeuvre effective de la ZLECAF.

Engagement 6 : Résilience au changement climatique

L'élaboration et l'adoption par le Gouvernement de la Note politique sur les cibles et mesures de la Neutralité de la Dégradation des Terres (2017) ont été des initiatives importantes dans le cadre de la résilience au changement climatique au Bénin.

Mais beaucoup d'efforts restent à faire pour cet engagement pour porter la proportion de ménages agricoles résistants aux chocs climatiques de 14% aux 30% requis pour la cible ; ainsi il faut investir dans le renforcement de la résilience et la proportion de ménages couverts par les régimes d'assurances basés sur un indice météorologique.

Engagement 7 : Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats

Le pays doit améliorer son Indice de capacité des statistiques agricoles ainsi que la proportion de données renseignées dans le cadre de la revue biennale sans pour autant attendre les données de la BAD ou autres institutions internationales.

3. Défis et enseignements tirés de la troisième Revue Biennale

3.1 Leçons apprises et défis liés au processus

Le processus d'élaboration du troisième rapport biennal a été conduit de façon participative et inclusive et s'est traduit par la mise en place d'une Task-force avec toutes les parties prenantes. Cela a favorisé l'internalisation et l'appropriation de la déclaration de Malabo par tous les acteurs, notamment les acteurs non étatiques (CNA, PNOPPA, CCIB, REDAD et, RENOVA), les Collectivités locales (ANCB) et la société civile représentée par la PASCiB. Cette démarche a permis également l'appropriation du cadre de suivi/évaluation des engagements de Malabo par les membres de la Task-Force. Cependant, pour le moment cette Task-force ne se retrouve pas en dehors de la période d'élaboration du rapport.

Les défis majeurs concernent la mobilisation du financement pour assurer la participation de tous les acteurs au processus d'élaboration du rapport et l'implication des autres acteurs à savoir les ministères partenaires tels que ceux en charge du commerce, de la recherche, de la Santé, des affaires sociales, de l'éducation et des finances.

3.2 Leçons apprises et défis liés aux données

Les défis rencontrés et leçons apprises au niveau de la collecte des données portent sur la non-concordance des périodicités de production de certains indicateurs par rapport à celles requises dans le rapport biennal et la non-prise en compte totale de certains indicateurs par le système statistique national. Il s'agit spécifiquement des indicateurs relatifs aux pertes après récolte où la plateforme qui fournit les données est très peu fiable et ne reporte que les mêmes données d'année en année. Ce constat laisse transparaître que des efforts ne sont pas faits dans le pays pour réduire les pertes post-récoltes. Aussi il y a des défis par rapport : (i) aux données relatives à la proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui atteignent le régime alimentaire minimum acceptable, (ii) à l'indice de salubrité des aliments, (iii) aux partenariats publics privés (PPP) inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base, (iv) au pourcentage de jeunes qui occupent de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur agricoles, (v) au commerce intra-africain des produits et services agricoles ; (vi) à l'indice de facilitation des échanges commerciaux, etc.

De même, les données que des institutions comme la BAD pour ce qui concerne l'Indice de capacité de production et d'utilisation des données et des informations statistiques agricoles, (ASCI) et la FAO devraient fournir au pays lors de cette évaluation n'ont pas été disponibles ; cela pourrait expliquer la contre-performance dans certains engagements. Aussi, la réalisation du Recensement National Agricole (RNA) en 2019 a permis de faire un certain rebasage des données sur plusieurs indicateurs. Ce rebasage a permis d'avoir de nouvelles données pour 2019 mais pas pour les années antérieures, ce qui a été la source de contre-performance pour les années antérieures.

4. Changements politiques et programmatiques intervenus au niveau national entre la deuxième et la troisième Revue Biennale

Bien que le pays n'ait pas atteint le score de référence, il y a des changements de politiques et de programmes dans le secteur agricole. Au nombre de ces changements de politiques et de programmes on peut noter au-delà de la poursuite des actions de mise en œuvre du PNIASAN 2017-2021 les mesures suivantes :

- (i) Processus d'évaluation du PNIASAN 2017-2021 en cours ;
- (ii) Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole deuxième génération (2018-2025) à travers la délivrance des agréments aux prestataires de services non étatiques ;

- 
- (iii) Élaboration du Plan d'opérationnalisation triennal de la SNCA 2 ;
 - (iv) Opérationnalisation du Système National de Recherche Agricole (SNRA) : élaboration, adoption et mise en œuvre du Programme National de Recherche Agricole (PNRA, 2018-2022), restructuration et déconcentration des services de recherches agricoles, mise en place des organes du SNRA ;
 - (v) Renforcement de la fonctionnalité des Agences territoriales de développement agricole (ATDA) : Création et fonctionnement de la Cellule technique d'appui aux ATDA, mise en place et animation des cadres de concertation filières sous le lead des ATDA Chefs de file, élaboration et mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement des filières (Filières HVA, Filières conventionnelles, PNDF VLO, PNDF Aquaculture, PNDF Palmier à huile) ;
 - (vi) Réforme territoriale : recentrage de l'État sur ses fonctions de service public en matière d'orientation, de suivi-évaluation et de contrôle de l'application des réglementations des normes et qualité : fonctionnalité des démembrements du Conseil national d'orientation et de suivi du secteur agricole (CNOS) renforcé à travers l'intérêt croissant des collectivités décentralisées et des Préfets de départements ;
 - (vii) Restructuration et fonctionnement de l'ABSSA ;
 - (viii) Mise en œuvre de la Loi organique relative à la loi des Finances ;
 - (ix) Désignation des gestionnaires des programmes cadres (DE, DPV, DPH, DAF) et de leurs responsables de suivi-évaluation.

Par rapport aux objectifs de l'engagement 2 : « Amélioration du financement des investissements dans l'agriculture », les mesures suivantes ont été retenues :

- (i) Opérationnalisation des trois (3) guichets du Fonds national de développement agricole (FNDA) ;
- (ii) Augmentation des dépenses du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) de 2019 à 2020 ;
- (iii) Adoption de la loi N°2020-02 du 20 mars 2020 portant code des investissements en République du Bénin qui fixe le fonctionnement des zones franches ;
- (iv) Mise en place d'un fonds de garantie par le Gouvernement ;
- (v) Réduction à 12% du taux d'intérêt de crédit agricole dans les SFD au lieu de 24% et à 9% au lieu de 15% au niveau des banques commerciales ; et
- (vi) Redynamisation de l'APIEx.

Ces actions devront dans le long terme améliorer significativement le financement des investissements dans le secteur agricole béninois.

Pour ce qui est de l'engagement 3 : « Éradication de la faim d'ici à 2025 », il a été mis en œuvre :

- (i) La défiscalisation de l'importation de matériels agricoles avec les lois de finances successives ;
- (ii) Une Campagne d'insémination artificielle des vaches démarrée en 2017 s'est poursuivie en 2019 et en 2020 ; et
- (iii) Un appui à l'amélioration des conditions de production des alevins à travers la mise en place d'un crédit aux producteurs.

Pour les changements programmatiques concernant l'engagement 4 : « Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici à 2025 » et l'engagement 5 « Stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles », on peut noter, entre autres :

- (i) L'intensification des activités des 23 sites de recherche développement à travers la mise en œuvre du Programme national de la recherche agricole (PNRA) ; et
- (ii) L'investissement dans les infrastructures routières favorisant la circulation des biens et services.

1. Recommandations pour la réalisation des engagements de Malabo d'ici 2025

L'évaluation du processus au Bénin a révélé des avancées notables mais également des insuffisances dans la mise en œuvre des engagements de Malabo. Après l'analyse des résultats obtenus, les recommandations suivantes formulées dans le Rapport final pour le compte de la troisième RB sont comme suit :

1. Le Bénin devrait suivre de manière permanente les engagements de Malabo ;
2. Le Bénin devrait mettre en place des mesures visants à augmenter la proportion de terres faisant l'objet de pratiques de gestion durable ;
3. Le pays devrait se concentrer davantage sur les efforts qui permettront à un plus grand nombre d'agriculteurs d'avoir un meilleur accès aux services de conseil agricole ;
4. Le Bénin devrait fournir des efforts pour réduire le pourcentage de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée et grave en se concentrant davantage sur les programmes d'amélioration de la sécurité alimentaire ;
5. Le Bénin devrait améliorer son système de statistique agricole.

Spécifiquement, l'opérationnalisation de ces recommandations peut être déclinée comme suit :

N°	Recommandations générales	Recommandations spécifiques	Structure responsable	Structures associées	Echéance
1	Le Bénin devrait suivre de manière permanente les engagements de Malabo	Dynamiser la Task-Force Malabo pour permettre des séances périodiques	SPSE/DPAF	Membres Task-Force	En continu
2	Le Bénin devrait mettre en place des mesures visant à augmenter la proportion de terres faisant l'objet de pratiques de gestion durable	Mener une enquête exhaustive sur la mise en œuvre des mesures GDT dans le pays	DSA	DPAF, et DDAEP	15 mai 2023
3	Le pays devrait se concentrer davantage sur les efforts qui permettront à un plus grand nombre d'agriculteurs d'avoir un meilleur accès aux services de conseil agricole	Trouver le mécanisme adéquat pour le financement du conseil agricole à délivrer par les prestataires	ATDA	SGM, DPAF, DCAIFE	10 avril 2023
4	Le Bénin devrait fournir des efforts pour réduire le pourcentage de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée et grave en se concentrant davantage sur les programmes d'amélioration de la sécurité alimentaire	Poursuivre les efforts dans la mécanisation et la modernisation de l'agriculture	SoNaMa	ATDA	25 juin 2023
		Améliorer les niveaux de transformation des produits agricoles	ATDA	APIeX, DDAEP, INRAB	31 octobre 2023
		Promouvoir la production et la consommation des produits bio fortifiants afin d'augmenter la proportion d'enfants de 0 à 23 mois recevant une alimentation minimum acceptable.	CAN	CT-SAGSA, PAM, Ministère de la Santé	25 mai 2023
5	Le Bénin devrait améliorer son système de statistique agricole	Développer la méthodologie pour générer certaines données comme les informations statistiques agricoles, (ASCI)	DSA	DPAF, INStaD	10 avril 2023

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays				Bénin								
Domaines d'engagement de Malabo (T)				Catégories d'engagements (C)								
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès			
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.21	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie			
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	4.63	10.00	Pas en voie			
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie			
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.20	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	6.07	10.00	Pas en voie			
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	3.33	5.00	Pas en voie			
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.11	5.00	Pas en voie			
					PC 2.4	Accès au financement	7.31	10.00	Pas en voie			
3	Éradiquer la faim	2.54	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.27	7.92	Pas en voie			
					PC 3.2	Productivité agricole	3.49	5.00	Pas en voie			
					PC 3.3	Perte après récolte	0.51	5.00	Pas en voie			
					PC 3.4	Protection Sociale	3.39	10.00	Pas en voie			
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.90	5.00	Pas en voie			
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.68	5.00	Pas en voie			
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	4.14	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.20	6.25	Pas en voie			
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie			
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie			
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	6.38	7.00	Pas en voie			
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.25	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie			
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.51	5.00	Pas en voie			
6	Résilience au changement climatique	5.57	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	4.43	6.00	Pas en voie			
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.71	10.00	Pas en voie			
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.53	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie			
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie			
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.59	10.00	Pas en voie			
Note globale du pays				4.78	Progrès global				Pas en voie			
La Note de référence 2021 de				7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.							

5. Références

Commission de l'Union Africaine (CUA). 2014. Décisions de la Conférence (Assemblée /UA/2(XXIII)).

Union Africaine. 2022. Troisième Rapport d'examen biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 à la Conférence de l'UA.

ReSAKSS WA

Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System

by AKADEMIYA2063

ReSAKSS-Afrique de l'Ouest

Bureau régional d'AKADEMIYA2063

Lot N°3 Almadies

B.P. : 24 933 Ouakam

Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 865 28 81

Email : dakar-contact@akademiya2063.org



The Expertise We Need. The Africa We Want.

AKADEMIYA2063 - Siège

Kicukiro/Niboye KK 341 St 22

P.O. Box 1855

Kigali, Rwanda

Tél : +250 788 318 315

Email : kigali-contact@akademiya2063.org

Site web : www.akademiya2063.org

